

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 18 AVRIL 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
04/4/17
DOSSIER N°6825**

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SPORTS : SOUTIEN A LA
MOBILITÉ DES COLLÉGIENS (PARTENARIAT UNSS CREUSE)**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Armelle MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Mary-Line GEOFFRE
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX
Jean-Jacques LOZACH à Eric BODEAU
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SPORTS : SOUTIEN A LA
MOBILITÉ DES COLLÉGIENS (PARTENARIAT UNSS CREUSE)**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération N° CD2022-12/03/28 du Conseil Départemental en date du 16 décembre 2022 adoptant le nouveau cadre d'intervention du Département dans le domaine du sport ;
VU la délibération N° CD2024-07/3/13 du Conseil Départemental en date du 12 juillet 2024 actualisant les dispositifs ;*

VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2025-04/4/17 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver le projet de convention figurant en annexe de la présente délibération avec le comité départemental U.N.S.S. de la Creuse afin de contribuer à la prise en charge des déplacements des associations sportives des collèges affiliées à l'UNSS pour les années 2025, 2026 et 2027 ;

- d'attribuer une subvention de **15 000 €** maximum en 2025, 2026 (sous réserve du vote du Budget 2026) et 2027 (sous réserve du vote du Budget 2027), dans les conditions mentionnées dans ladite convention ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention de partenariat ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental, Chapitre 65 Article 65748 Fonction 326.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET